

| | | |
|--|---|--|
| AFRICAN UNION |  | UNION AFRICAINE |
| الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights | | UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples |
| 31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504 E-mail: achpr@achpr.org ; Web www.achpr.org | | |

RAPPORT D'INTERSESSION JUIN 2010- NOVEMBRE 2010

PAR

M. BECHIR KHALFALLAH

MEMBRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

**RAPPORTEUR SPECIAL SUR LES DROITS DES DEFENSEURS
DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE**

48^{ème} Session Ordinaire

10– 24 novembre 2010

INTRODUCTION

Dans le présent rapport nous rendons compte, au titre du point 3 de l'article 87 de notre règlement intérieur, des activités de promotion et de protection que nous avons entreprises au cours la période couvrant l'intersession depuis la 47^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Commission Africaine ou CADHP) tenue à Banjul, en République de la Gambie du 12 au 24 novembre 2010.

Ce rapport se consacre aux activités de protection entreprises en notre qualité de Rapporteur Spécial sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique, aux termes des résolutions de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples No **ACHPR/Res.69(XXXV) 04** du 4 juin 2004, No **ACHPR/Res.83(XXXVIII)05** du 5 décembre 2005, la résolution No **ACHPR/Res.125(XXXII)07** du 28 novembre 2007 et No **ACHPR/Res149(XLVI)09** du 25 novembre 2009.

EN NOTRE QUALITE DE RAPPORTEUR SPECIAL SUR LES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

I. LES ACTIVITES DE PROMOTION

Au titre :

- ✓ Des séminaires et des rencontres avec les membres de la société civile
- ✓ De la coopération inter organique
- ✓ Des visites pays et des notes verbales

A) La coopération inter organique

1. Au cours des années précédentes, la coopération inter-organique a su prouver ses mérites notamment en ce qui concerne la mise en place de stratégies longuement mûries afin d'améliorer la situation des défenseurs en général. Ici encore, des contacts ont été entrepris et nous espérons vivement qu'ils nous permettront de continuer la synergie créée avec les autres mécanismes existants.

B) Les visites pays et les notes verbales

2. Les visites de promotion ont le mérite de permettre aux membres de la CADHP de demeurer en contact avec la réalité et de mieux apprécier les mesures et moyens à appliquer dans les cas de violations des droits de l'Homme. Cependant, depuis près d'une année maintenant, les notes verbales envoyées aux différents Etats africains sont demeurées sans réponse.
3. Les Note Verbales ont été envoyées en Angola, à la République de Côte d'Ivoire, au Congo Brazzaville, en République Démocratique du Congo, à la République Centrafricaine, en Guinée, au Cameroun, Au Tchad, au Rwanda, au Burundi, soit 10 pays au total. Seul celui du Cameroun a fait suite à notre requête et les pourparlers sont en cours, en vue de convenir d'un calendrier pour ladite visite. En effet, ces visites pays sont nécessaires pour prolonger le dialogue avec les gouvernements et la société civile sur le lieu même où vivent ces partenaires. Dans notre approche, ces visites ne sont nullement des visites d'inspection, mais servent à consolider et à développer la promotion et la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme tels que prévus dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme et autres

instruments pertinents tels que notre Charte africaine des droits de l'homme. La CADHP a, depuis sa création de notre Commission, acquis une réelle expertise dans son domaine et souhaite la mettre à la disposition des partenaires.

II. LES ACTIVITES DE PROTECTION

4. Les activités de protection se traduisent à travers deux procédés essentiels :
 - ✓ Les Lettre-communications
 - ✓ Les communiqués de presses

5. Durant ces six derniers mois, la situation des défenseurs des droits de l'homme ne s'est pas sensiblement améliorée. Le sujet préoccupant relevé par le mécanisme au cours de cette intersession est celui lié à la liberté d'association et à la liberté d'expression dans les différents Etats. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes en train d'élaborer les termes de référence pour une étude sur la liberté d'association en Afrique. Nous vous avons déjà annoncé cela à la 47^{ème} Session. Faute de moyens, nous n'avons pu réaliser cet objectif. Nous continuons nos démarches. Mais nous avons constaté également que d'autres motifs d'inquiétude demeurent : Harcèlement, intimidation, détentions arbitraires sont toujours le lot des défenseurs qu'ils soient responsables d'ONG, Journalistes ou avocats.
C'est à ce titre que nous avons adressé des communications et des communiqués de presse, selon le cas au sujet de certaines de ces violations connus du mandat:

A) Des communications

19. Il est à remarquer que notre réaction est motivée par la réception d'appels urgents de l'observatoire des droits de l'homme, l'OMCT-FIDH, Front Line, ainsi que les différents réseaux avec lesquels nous avons l'habitude de travailler.
20. Au cours de la période susmentionnée, nous avons traité une trentaine de cas et adressé des communications à des gouvernements selon la nécessité et l'urgence. Ces cas concernaient des défenseurs des droits de l'Homme dans les neuf (9) pays suivants : l'Angola, le Cameroun, la Gambie, le Kenya, la République Démocratique du Congo, l'Ouganda, le Soudan, la Tunisie et le Zimbabwe, le Swaziland.

21. De manière plus concrète, voici un tableau récapitulatif des cas traités et des actions entreprises :

| <i>Pays</i> | <i>Cas</i> | <i>Objet</i> | <i>Action entreprise</i> | <i>Remarque(s)</i> |
|---|--|---|---|--|
| ALGERIE | Septembre 9,2010 | détention arbitraire et la condamnation par contumace du défenseur des droits de l'homme, journaliste et militante anti-corruption M. Djilali Hadjadj | Appel Urgente envoyée aux autorités étatiques 13 Sept 2010 | Réponse du Gouvernement sur l'allégation |
| Angola | père Raul Tati, Francesco Prêtre Luemba , avocat et écrivain Belchior Lanso Tati un économiste et professeur d'université 30 June, 2010 | Persécution et Accusées en vertu de lois sur la sécurité | Communication aux autorités locales 5 July 2010 | |
| Cameroun | Romuald Zang A Nyam 9 Septembre, 2010 | Détention | Communication envoyée aux autorités étatiques 13 Sept 2010 | |
| GAMBIE | M. Edwin Nebolisa Nwakaeme | Arrestation et détention arbitraires | | Echanges d'informations avec le Communicateur de l'information pour compléments d'informations. |
| | Dr. Isatou Touray et Mme. Amie Bojang-Sissoho, 18 Octobre 2010 | Arrestation | | Aucune action n'a été entreprise, parce que les deux ont été libéré sous caution, et nous menons des enquêtes sur le fond de l'affaire. Nous suivons l'évolution du Procès |
| REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO | Floribert Chebeya Bahizire, jourlanists: Pascal Kibambi, Franck Kangundu, Kayilu | Meurtres des défenseurs des droits de l'homme | Communication aux autorités pour mettre en place une commission | Le Gouvernement de la RDC a souscrit à la formation d'une |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Mutombo, Louis Mwamba Bapuwa, Patrick Kikuku, Serge Maheshe, namumjimbo Didac, Bruno Chirambiza and Patient Chebeya Bankome 30 Juin, 2010 | | d'enquête sur les meurtres les défenseurs des droits de l'homme et des journalistes en RDC 5 July 2010 | mission d'enquête, encore attendu. |
| | Stanis Nkundiye, 30 Juin, 2010 | Détention pour faux et usage de faux documents | Appel urgente aux autorités locales 5 July 2010 | |
| | Sylvestre Bwira Septembre 9,2010 | Arrestation et traitement dégradant inhumain Déclaration d'Amnesty International sur la situation | Communiqué de Presse sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en RDC 14 Sept 2010 | |
| | Floribert Chebeya Bahizire | Disparition forcée 2, Juin 2010 | Communiqué de presse | |
| UGANDA | M. Rubombora Dan | procès face à des accusations de destruction criminelle de la propriété par rapport à un litige foncier local. | 2010 | |
| | Al-Amin Kimathi et Mbugua Mureithi | Arrestation de défenseurs des droits de l'homme du Kenya | Appel Urgent au Gouvernement. 17Sept 2010 | |
| Swaziland | Masse des défenseurs des droits de l'homme et des militants politiques. | Arrestation arbitraire | Communication au Gouvernement | |
| | M. Musa Hlophe organisations civiques | harcèlement et l'intimidation par la police | Appel urgent au Gouvernement | |
| | Mario Masuku, président du parti d'opposition PUDEMO politiques Détenion (ou éventuellement morts) de Siphon Jele par la police 30 June, 2010 | Harcèlement et intimidation et détention. | Communication au Gouvernement | |
| Tunisie | Fahem Boukaddous | Confirmation en appel de la condamnation du journaliste à quatre ans d'emprisonnement | Communication | Les informations reçues étaient assez vagues. Les tentatives pour obtenir de plus amples informations ont |

| | | | | |
|-----------------|---------------------------------|---|-------------------------------|--|
| | | | | été infructueuses. |
| | Article 61bis du Code criminel. | Appel au Président de la République de Tunisie à abroger l'amendement à | --- | Les informations reçues étaient assez vagues. Les tentatives pour obtenir de plus amples informations ont été infructueuses. |
| Zimbabwe | M. Farai | Détention arbitraire, harcèlement judiciaire, et traitement inhumain | Communication au Gouvernement | Libéré sous caution |

22. Si l'on compare avec le dernier rapport d'intersession, la situation s'est légèrement dégradée sur le terrain ; l'on est passé de 23 cas traités à 30 avec une constance : la République Démocratique du Congo (6 cas) et la Tunisie (3 cas) restent les têtes de listes en termes de violations des droits des défenseurs de droits de l'Homme.

B) Des Communiqués de presse

23. Durant l'intersession, nous avons publié deux communiqués de presse un sur l'assassinat de Floribert Chebeya et l'autre sur l'arrestation de Sylvestre Baziwa en République Démocratique du Congo.

Nous avons également publié une lettre d'appréciation par rapport à la libération d'un défenseur Zimbabween libéré.

24. Nous avons pris part du 4 au 6 novembre 2010 à un séminaire organisé par le service international des droits de l'homme. Il est à espérer que les conclusions des travaux pourront apporter une contribution opportune pour notre **prochain rapport sur les femmes défenseurs des droits d l'homme**. Dans la même veine, la première activité de la réunion régionale à Banjul a été conçue pour nous fournir des informations spécifiques relatives à l'expérience des FDDH en Afrique. Ces discussions nous ont guidé à la seconde activité portant sur les stratégies possibles d'engagement avec les mécanismes internationaux et régionaux afin de maximiser la protection des FDDH et la promotion de leur travail. Un plan d'action a été développé, ainsi qu'une résolution sur les FDDH pour soumission à la 48^e session de la Commission Africaine des Droits

de l'homme et des Peuples, avec l'objectif d'accroître la capacité des FDDH de protéger leurs droits de façon stratégique.

25. Nous avons aussi assisté le 06 à un atelier organisé par le Service Internationale des droits de l'homme sur les défenseurs des droits de l'homme, nous avons échangé avec les défenseurs des droits de l'homme sur beaucoup de sujet pour éclairer leur lanterne sur le rôle du rapporteur spécial et développer des stratégies communes de travail pour la protection des défenseurs des droits de l'homme.
26. Du 7 au 9 Novembre 2010, Nous avons pris part au forum des ONG qui a précédé la 48^{ème} session ordinaire de notre Commission. Dans le cadre du forum nous avons été membre d'un panel organisé par le Service international pour rencontrer et discuter avec les défenseurs des voies et moyens au dialogue entre le Rapporteur spécial et les défenseurs des droits de l'homme. Cela dans le but de mieux résoudre les problèmes que rencontrent les défenseurs des droits de l'homme à travers notre continent.
27. Il est prévu que le mandat participe à la réunion de coordination des mécanismes et programme de protection des défenseurs des droits de l'homme qui devrait se tenir à Varsovie début décembre 2010.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions

Comme vous avez pu le constater, la situation des défenseurs des droits humains s'est dégradée par rapport à l'intersession précédente. Même s'il est vrai que des efforts ont été consentis ces dernières années et ce depuis l'existence du mandat. Ces fruits récoltés sont le résultat d'un travail d'équipe constant et loyal envers tous nos partenaires. Cependant, des défis demeurent notamment dans les réponses des gouvernements à nos préoccupations : Les notes verbales du mandat afin de requérir l'accord préalable des Etats pour nos visites de promotion demeurent encore un souci majeur. Il devient sans doute indispensable de mettre en place une nouvelle stratégie pour convaincre les Etats parties à répondre positivement à nos demandes de visites pays. Nous sollicitons de la Commission Africaine qu'elle nous accompagne en vue d'expliquer aux Etats que les visites de promotion sont avant tout des espaces de dialogue entre la Commission et les Etats membres en vue d'une amélioration continue de la situation générale des Droits humains sur le continent. Il va sans dire que les moyens financiers doivent suivre cette action. Ceci est un défi que nous espérons relever ensemble au cours des mois à venir.

D'autres défis demandent à être relevés, mais il nous serait difficile de les énumérer tous, lorsque nous pensons à ceux qui jour après jour, rencontrent des difficultés majeures, voire des périls au risque de leur vie, parce qu'ils ont choisi de promouvoir et protéger les droits de l'Homme. C'est ce souci d'échange qui a justifié le thème de la sixième édition de notre bulletin d'informations : « 2010-2020 : défis et perspectives pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme ». Les articles ainsi publiés nous permettront de mieux circonscrire notre action en espérant que la nouvelle décennie portera ces fruits que nous espérons meilleurs par rapport à la précédente. Nous sommes en attente de moyens financiers pour procéder à cette publication.

Recommandations

Le Rapporteur spécial voudrait formuler les recommandations suivantes :

A l'endroit des Etats parties :

- ✓ Qu'ils s'impliquent davantage dans le sens de la matérialisation des bonnes intentions et promesses exprimées lors de la ratification des instruments régionaux et

internationaux des droits de l'Homme ou lors de la présentation de leur rapport périodique ;

- ✓ Nous souhaitons vivement que nos Etats parties qui ne l'ont pas fait l'initiative de proposer, en étroite collaboration avec la société civile, au parlement congolais un projet de loi qui protégerait des défenseurs des droits de l'homme
- ✓ Qu'ils travaillent de concert avec les défenseurs des droits de l'Homme en vue d'une meilleure protection de ces droits afin de préserver la paix civile et engager les Etats africains sur la voie de la bonne gouvernance en tant que facteur de développement ;
« il faut écouter beaucoup, et parler peu pour bien agir au gouvernement d'un Etat »
(Cardinal de Richelieu);

A l'endroit des acteurs de la société civile elle-même:

- ✓ Qu'ils s'unissent afin que leurs forces ainsi cumulées portent des fruits en terme de stratégies et d'efficacité dans la protection des défenseurs ;
- ✓ Qu'ils fassent parvenir au mandat des informations précises, étayées et vérifiables sur tous les cas de violation de leurs droits ;
- ✓ Qu'ils sachent que dans un Etat de droit, nul n'est au-dessus de la loi et doivent être un exemple dans le domaine de leur travail;
- ✓ et qu'ils continuent à développer toutes les meilleures stratégies de promotion et de défenses des droits des DDH sur le continent, en suivant le conseil, « Tous pour un, un pour Tous » (Alexandre Dumas, dans les trois Mousquetaires)

A l'endroit de notre Commission :

- ✓ Que des dispositions soient prises afin que le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme accomplisse ses missions de promotion et de protection avec l'efficacité requise.

Je vous remercie de votre aimable attention.